

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 4

Artikel: Les armes de la commune de Pont-en-Ogoz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 5.

LES ARMES DE LA COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ.

par FRÉD. TH. DUBOIS.

Les armes de la commune de Pont-en-Ogoz sont : *de gueules (rouge) à la bande d'or chargée d'un lion d'azur (bleu)*.

Ces armes sont celles de la famille féodale des sires de Pont-en-Ogoz éteinte au milieu du XV^{me} siècle. Elles figurent déjà avec ces mêmes émaux sur une fresque du XIV^{me} siècle à l'entrée de la chapelle que cette famille avait fondée dans l'église de l'abbaye d'Hauterive. Nous les trouvons aussi sculptées sur une pierre tombale du XIV^{me} siècle dans le sol de cette même chapelle (fig. 6)¹.

Lorsque vers la fin du XV^{me} siècle, Fribourg eut acquis la seigneurie de Pont-en-Ogoz, elle en forma un baillage auquel elle attribua les armes des anciens seigneurs de cette terre (fig. 7). En 1798 le baillage de Pont fut transformé en une préfecture, supprimée en 1847.

Les armes des sires de Pont sont devenues dès lors celles de la commune de ce nom.



Fig. 6.



Fig. 7.

¹ Nous donnons ce dessin à l'obligeance de M. Henri Robert, professeur au Technicum.